

Nouvelles règles 2013

Résumé

Cette saison, quelques règles ont été modifiées, essentiellement pour s'adapter aux règles internationales (IFSC). Parmi les nouveautés :

- la possibilité d'ouverture à la couleur,
- en difficulté, la dernière « prise touchée » n'est plus prise en compte et il faudra s'habituer à dire « prise contrôlée » et « utilisée » à la place de « tenue » et « valorisée »
- en bloc, le départ est redéfini (marquage, run & jump)

Ce **résumé** a pour but de présenter, de façon simple, les modifications des **règles du jeu**, des **règles d'accès et de participation des sportifs aux compétitions**.

Ce document n'a pas de valeur réglementaire : les règles complètes sont consultables sur le site ffme.fr : <http://www.ffme.fr/federation/page/textes-et-reglements.html#competition-escalade>

Pour toutes les disciplines

Possibilité d'ouverture à la couleur de prises

- 2 itinéraires max superposés
- 2 couleurs distinctes (+ marquage au scotch, en cas de signalement de déficience de distinction des couleurs).

Ouverture superposée de voies

Sur tous les tours des compétitions départementales et régionales, les Trophées Poussin Benjamin et les Opens (hors Coupe De France)

Ouverture superposée de blocs

Sur tous les tours des compétitions départementales et régionales, les Trophées Poussin Benjamin et les Opens et seulement sur le tour de qualification des Coupes de France (Jeunes, Senior et Vétéran) et du Championnat de France Jeunes.

Accréditation à la compétition

Confirmation de participation obligatoire par le compétiteur ou par son représentant avec ses pièces justificatives.

Les entraîneurs doivent également s'inscrire suivant les mêmes modalités.

Pour la difficulté

Démonstration de l'ouvreur

Elle se déroule **30 min** avant le passage du premier compétiteur dans la voie (démonstration physique). Dans le cas d'un enregistrement vidéo de la démonstration, il sera diffusé **60 min** avant le passage du premier compétiteur.

Temps maximum pour débiter une tentative

Le compétiteur dispose de 40 sec maximum pour débiter sa tentative. **Le juge de voie doit indiquer très clairement le démarrage du chronométrage** au compétiteur lors de son entrée dans la zone de compétition, au pied de la SAE.

Le mousquetonnage

La dernière position admise pour mousquetonner est la dernière prise **avec laquelle le concurrent peut toucher avec la main la dégaine à mousquetonner (sans aide d'un pied pour la rapprocher)**. Le compétiteur est autorisé à toucher ou tenir une prise suivante mais cette dernière ne sera pas comptabilisée tant que le mousquetonnage n'aura pas été réalisé.

Le compétiteur n'est considéré en position irrégulière que lorsqu'il a quitté cette dernière prise avec les deux mains et qu'il a quitté une position stabilisée.

Traitement de l'incident technique

Le concurrent victime d'un incident technique a droit à une **période de récupération équivalente à 1 min par prise atteinte avant que l'incident technique ne survienne avec une période maximum exigible de 20 min.**

Le Président du jury déterminera à quel moment le compétiteur procédera à sa seconde tentative de façon à s'approcher au plus près du temps de récupération calculé. Le compétiteur peut décider de s'engager dans sa nouvelle prestation avant le temps maximum de récupération auquel il a droit.

Classement sur une même prise

Afin de départager un concurrent sur une même prise, le juge de voie apprécie 2 valeurs, par ordre croissant :

1. Une prise « **contrôlée** » se voit attribuer la hauteur de la prise sans suffixe. On considère qu'une prise telle est **contrôlée** lorsque le grimpeur tient celle-ci et stabilise son corps.
2. Une prise « **utilisée** » se voit attribuer la hauteur de la prise avec le suffixe (+). On considère qu'une prise est **utilisée** lorsque le grimpeur réalise un mouvement de progression avec celle-ci en direction de la prise suivante (déplacement du centre de gravité et déplacement d'une main vers la prise suivante).

Départage des Ex-æquo en finale

Si, après avoir appliqué la rétroprocédure pour les départager, une égalité persiste pour la première place en finale, les concurrents ex aequo sont départagés avec le temps : le grimpeur ayant le temps le plus court étant le vainqueur. Le temps est mesuré au moyen d'un chronomètre manuel (au centième).

Dans tous les cas, si la différence de temps entre les grimpeurs est inférieure ou égale à une seconde, ils sont définitivement déclarés ex aequo.

En Bloc

Les prises de départ

Chaque bloc comporte une position de départ matérialisée obligatoirement par deux prises de main **et éventuellement une ou deux prises de pied. La matérialisation d'une prise de pied de départ en adhérence par un simple trait de scotch est interdite**

Début d'une tentative

Le grimpeur doit débiter sa tentative en se plaçant dans la position de départ **ou, s'il ne peut atteindre les prises de départ depuis le sol, en sautant pour le faire.**

La tentative d'un grimpeur est considérée comme commencée dès lors que la totalité de son corps a quitté le sol, y compris dans le cas cité précédemment.

Contest à essais limités

Les compétiteurs ont la possibilité de tenter entre **8 et 12** blocs avec un nombre d'essais limités à 5 par bloc.

La difficulté des blocs devra s'approcher au mieux de la proportion suivante : 15 % de niveau facile, 35 % de niveau moyen et 45 % de niveau difficile. L'échelle de difficulté des blocs est affichée clairement au pied de chaque passage.

La dernière minute du temps d'escalade est annoncée. **A l'annonce de la fin du temps réglementaire, les compétiteurs peuvent terminer leur tentative en cours et en cas de réussite du bloc, ce dernier est validé.**

En Vitesse

Démonstration

Dans le cas où la (ou les) voie(s) n'est (ou ne sont) pas celle(s) du record du monde IFSC (quelle que soit la hauteur), deux démonstrations de la (ou des) voie(s) sont réalisées par un ouvrier désigné par le chef ouvrier : la première à vitesse normale puis la seconde le plus rapidement possible.

Reconnaissance de(s) la voie(s)

Il est possible d'organiser une reconnaissance de la voie. Dans ce cas, le Président du jury peut mettre en place une période d'entraînement dans la ou les voies. La procédure d'organisation de cette période sera alors la même que celle du tour de qualification.

Commandements de départ

1. « prêts? », **puis après une courte pause de moins de 2 secondes,**
2. l'ordre de départ par un signal sonore audible ou en annonçant : « Go ! ».

10

Le juge de départ utilise tout moyen pour se faire entendre clairement des compétiteurs. S'ils ne sont pas prêts, les compétiteurs ont la possibilité de stopper les commandements de départ une seule fois avant chacune des tentatives **immédiatement après que le juge ait annoncé « prêts ».**

4.1.5.4. - Le faux départ

Un même compétiteur commettant successivement 2 faux départs dans le même tour n'est pas autorisé à poursuivre d'autres tentatives dans ce même tour. S'il n'a pu valider un temps, il est alors classé dernier du tour.

Phase qualificative

Les **compétiteurs ex aequo à la dernière place qualificative** pour intégrer la phase finale **devront refaire une (ou des) nouvelle(s) tentative(s) jusqu'à pouvoir les départager.**

Les niveaux de compétition

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS DE DIFFICULTE

Ce championnat se déroule en trois tours : Qualifications, Demi-finale et Finale (avec le cas échéant une super finale).

- Qualifications : les grimpeurs tentent deux voies « Flash », le temps maximum pour réaliser une voie est fixé à 6 minutes. Les voies doivent être de même niveau et de style similaire.

Le championnat de France jeunes de bloc

Le championnat de France jeunes se déroule en 2 tours dénommés Qualification et Finale.

- Qualification : ce tour est effectué sous la forme d'un contest à essai limité **sur 8 blocs.**

La difficulté des blocs est la suivante: le bloc 1 de niveau facile, les blocs 2 à 5 de niveau moyen et les blocs 6 à 8 de niveau difficile.

- Finale : les 6 meilleurs compétiteurs du tour précédent de chaque catégorie concourent dans un circuit avec observation collective **sur 3 blocs.**

Classement sportif

Les 20 meilleurs clubs classés se verront attribuer la mention « club de niveau national ».

Règles d'accès et de participation

Championnats de France de difficulté

Les concurrents sélectionnés à l'issue de leur championnat interrégional ou pré qualifiés pour le championnat de France doivent faire acte de candidature auprès de la FFME en envoyant la fiche de confirmation de participation dûment remplie et accompagnée du règlement des droits en respectant **la date limite de confirmation.**

Passé le délai, les sélectionnés à l'issue de leur championnat interrégional qui n'auront pas confirmé leur participation avec le règlement des droits, **perdent leur sélection et ne seront remplacés par aucun autre compétiteur.**